

# COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MAI 2015

## COMPTE RENDU

### Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Sylvie JULIÉ, Gaston DUCHATEAU, Lydia OEUVRARD, Alain JOLIVOT, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Isabelle LENERAND, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN et Philippe ATTAGNANT.

### Etaient absents excusés :

Patrick AFCHAIN a donné procuration à Corinne ANDRÉ-BAUCHET,  
Hubert de BESOMBES a donné une procuration à Gaston DUCHATEAU,  
Thomas MAUDUIT a donné une procuration à Lydia OEUVRARD

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

### QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

#### **1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015. En l'absence de questions, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2015 est approuvé à : 11 voix Pour, 3 contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Patrick AFCHAIN) et 1 abstention (Sylvie JULIÉ).

Madame Sylvie JULIÉ motive son abstention par son absence au Conseil Municipal du 2 avril 2015.

#### **2. Choix de l'entreprise pour la réfection de la toiture de l'école maternelle**

La commission Développement a choisi l'entreprise LCIE pour un montant de 27 716,50€HT parmi 3 entreprises dont Leite Peixoto Family (31 845€HT) et Euro Bâti (42 887€HT), pour entreprendre la réfection de la toiture de l'école maternelle.

En l'absence de questions des conseillers, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ce choix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **décide** de retenir l'entreprise LCIE pour entreprendre la réfection de la toiture de l'école maternelle pour un montant de 27 716,50€HT.
- **autorise** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document se rapportant à ces travaux.

#### **3. Choix de l'entreprise pour le remplacement de portes et de fenêtres à l'école et à la bibliothèque**

La commission Développement a choisi l'entreprise BC Fermetures pour un montant de 29 500€HT parmi 3 entreprises dont Eco-Menuisiers (35 000€HT) et AVC Menuiserie (33 927,47€HT), pour entreprendre le remplacement des fenêtres et des portes de l'école (salle de motricité et la classe en face de cette salle) et de la bibliothèque.

Madame Corinne ANDRÉ-BAUCHET demande si la pièce entre la bibliothèque et la mairie (ancienne salle de classe) est concernée.

Monsieur le Maire répond que cette dite salle n'est pas concernée.

En l'absence d'autres questions des conseillers, Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ce choix.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **décide** de retenir l'entreprise BC Fermetures pour entreprendre le remplacement des fenêtres et des portes de l'école (salle de motricité et la classe en face de cette salle) et de la bibliothèque pour un montant de 29 500€HT.
- **autorise** le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document se rapportant à ces travaux.

#### **4. Travaux de peinture : murs extérieurs de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention DETR de 3 731,64€HT pour faire repeindre les murs extérieurs de la salle des fêtes. Le montant total des travaux est estimé à 6 784.80€HT.

En l'absence de questions des conseillers, Monsieur le Maire demande au Conseil de solliciter une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-**sollicite** une subvention DETR de 3 731,64€HT.

#### **5. Travaux de peinture : murs extérieurs de l'école maternelle**

Monsieur le Maire souhaite déposer une demande de subvention DETR de 4 415,58€HT pour réaliser des travaux de peinture sur les murs extérieurs de l'école maternelle. Le montant total des travaux est estimé à 9 812,40€HT.

En l'absence de questions des conseillers, Monsieur le Maire demande au Conseil de solliciter une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
-**sollicite** une subvention DETR de 4 415,58€HT.

#### **6. Reprise de voiries**

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour. En effet, afin que le permis d'aménager du nouveau lotissement puisse être déposé, il est demandé une délibération du Conseil Municipal notifiant la reprise des voiries dans le domaine public. Aucune opposition n'est levée pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

En l'absence de question des conseillers, Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter la reprise des voiries du nouveau lotissement dans le domaine public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **décide** d'accepter la reprise des voiries du nouveau lotissement dans le domaine public.

#### **7. Validation des tarifs pour la buvette du 13 juillet 2015**

Madame Lydia OEUVRARD présente les nouveaux tarifs :

- Eau : 0,50€
- Soda : 1,5€
- Bière : 2€
- Verre de vin : 1,50€
- Bouteille de vin : 5€

Monsieur le Maire propose que ces tarifs soient étendus à l'ensemble des manifestations de la commune pour l'année 2015 (le 13 juillet 2015 : Fête Nationale, le 5 septembre 2015 : Forum des Associations, les 13 et 14 septembre 2015 : Fête Communale, en décembre 2015 pour le Téléthon...). Il demandera au Percepteur si une unique délibération est possible.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ces nouveaux tarifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- **approuve** ces nouveaux tarifs.

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

A) Madame Suzette SAUVEGRAIN demande si les réparations effectuées sur le mur de la cour de la salle des fêtes auront un impact financier sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire lui précise que ces réparations devraient lever les réserves émises lors de la réception de chantier fin 2014. Il n'y aura pas d'impact financier pour la commune et une garantie décennale s'y appliquera.

B) Madame Suzette SAUVEGRAIN note que les caoutchoucs ont bien été placés sur la barrière sélective à l'entrée du stade côté city-stade rue du stade.

C) Madame Isabelle LENERAND souhaite que la commune étudie la possibilité de se doter d'un défibrillateur. La commission Aménagement étudiera cette demande.

D) Monsieur Philippe ATTAGNANT demande à Monsieur le Maire quel est le nombre de logements locatifs géré par la commune.

Monsieur le Maire lui répond que 100% du parc locatif est géré par la commune. Lorsqu'un logement se rend disponible, l'organisme gestionnaire du bien demande à la municipalité de lui proposer trois dossiers. Une commission paritaire s'octroie le droit de choisir un dossier parmi les trois.

E) Madame Corinne ANDRÉ-BAUCHET demande pourquoi le dossier de la régie de dépenses de la commission des fêtes de la précédente mandature n'est toujours pas clos.

Madame Lydia OEUVRARD lui répond que le Percepteur n'a pu clôturer les comptes à cause d'une erreur de gestion sous cette même mandature. En effet, il se trouve une différence entre le montant d'une facture et le montant de son paiement. Cela est préjudiciable à Madame ANDRÉ-BAUCHET, responsable à cette époque de la régie de dépense, car elle ne peut, de ce fait, récupérer la caution qu'elle avait déposée.

Madame Lydia OEUVRARD précise que le Percepteur a accepté tout récemment quelques modifications de mandats pour régulariser cette erreur de gestion.

F) Au titre de Monsieur Patrick AFCHAIN, Madame Corinne ANDRÉ-BAUCHET précise que Monsieur Patrick AFCHAIN parlait de la couverture incomplète de la commune par certains opérateurs de téléphonie mobile, et non de la couverture internet.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il a d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses du Conseil, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

---

#### QUESTIONS DU PUBLIC :

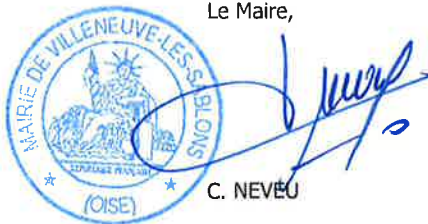
- Monsieur Gilles PIERDA, habitant rue de l'Argilière, s'inquiète des dégâts causés par les différentes fuites d'eau imputables au concessionnaire Véolia. En effet les diverses réparations semblent fragiliser les trottoirs qui s'affaissent. Monsieur PIERDA informe également que Véolia n'applique pas le grillage avertisseur lors des interventions.

Monsieur Laurent BILLARD a pris rendez-vous avec Monsieur PIERDA pour se rendre sur place et évaluer la situation.

De son côté, Monsieur le Maire a sollicité Véolia pour un rendez-vous.

A Villeneuve les Sablons, le 18 Mai 2015

Le Maire,



C. NEVEU